

L'an deux mille vingt et un, le 22 du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Corine TABURET, Elodie RIGAUD, Isabelle LUCAS

Messieurs : Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Matthias DE MAUROY, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, Florian LE BOUCHER, Aurélien LORIER, Stéphane LE CLINCHE

Absents excusés : Hélène GASTEL, Michel MELOT

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

### 1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 22/03/2021

Le compte-rendu a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

•	<b>Pour : 13</b>	•	<b>Contre : 0</b>	•	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

### 2) Compte rendu des commissions et état d'avancement des affaires en cours

Un compte-rendu est fait sur les commissions qui ont eu lieu depuis le conseil municipal précédent.

*(Anne-Marie MORLIER)*

#### - Commission communication et affaires culturelles

- ➡ Bulletin municipal La Pierre Blanche

Distribution semaine prochaine

#### ➤ Formation des élus

Un programme de formation a été envoyé à chaque élu. Les conseillers doivent retourner leur choix par mail.

Une formation sur le statut et les droits de l' élu local est proposée le vendredi 22 juin à Martigné-Ferchaud de 14h à 22h. Les conseillers qui sont intéressés peuvent s'inscrire.

#### - Commission urbanisme

- ➡ Point sur l'avancement de la révision du PLU

*(Gilbert GEORGEAULT)*

#### - Commission finances

- ➡ Préparation du budget primitif 2021
- ➡ Réflexion sur les investissements à engager

La réunion est prévue le jeudi 25/03/2021

*(Laurence MORICE)*

#### - Commission écoles et périscolaires

- ➡ Plan de relance numérique de l'école

2 points : câblages informatique et achat de matériel informatique auprès de Vitré communauté.

- *Commission jeunesse et ados*

- ➡ Point sur l'avancement du circuit de vélos

Eric COLOMBEL interviendra samedi 27/03 pour aménager le terrain du circuit de vélos.

(Corinne TABURET)

- *Commission aménagement et embellissement du bourg*

- Point sur la numérotation des lieu-dit : en cours

- *Commission voiries et bâtiments*

- ➡ Passage piétonnier Chemin du couvent : en cours avec la commission
- ➡ Chemin communal de la Rouerie (demande d'acquisition) en attente de la révision PLU
- ➡ Grillage de l'école (chantier à prévoir)
- ➡ Signalétique Salle de sport
- ➡ Curage des fossés (à prévoir en septembre)
- ➡ Groupement de commande pour réaliser la prestation de balayage (en attente Vitré Communauté)
- ➡ Contrôle annuel des extincteurs : un rendez-vous est programmé le mercredi 31 mars avec l'entreprise BOISBOUVIER (actuellement détentrice d'un contrat d'entretien) pour remettre les choses à plat.
- ➡ Eclairage public (SDE) : Le SDE a validé le transfert de compétence de l'éclairage public avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Un recensement du patrimoine (éclairage) va être effectué par l'entreprise SPIE dans les 3 mois qui viennent. A l'issue de ce recensement M. Jean-Marc Folio conducteur d'opération du pôle éclairage viendra nous présenter les résultats du diagnostic et les projets de rénovation à envisager.
- ➡ Isolation Ecole-Mairie-Episerice, aucune entreprise n'a répondu à la demande de devis complémentaire.
- ➡ Borne d'apport volontaire : une nouvelle proposition va être effectuée par le SIMTCOM

- Poteaux incendie, remise en conformité suite au contrôle : vu avec VEOLIA.

### 3) Câblage informatique de l'école publique : Simone Veil

Le constat suivant a été établi à l'école Simone Veil par l'inspection académique en octobre 2017 :

*« L'école n'a pas de câblage réseau (avec prises réseau RJ-45) et le câblage électrique est limité (2 prises électriques en classe de CE2-CM1-CM2, par exemple) (...) Seuls les ordinateurs portables et les tablettes peuvent accéder à Internet ou au photocopieur réseau. Faute de câblage réseau, la connexion se fait par Wifi : la Livebox ainsi qu'un répéteur de signal émettent en permanence, ce qui est désormais interdit dans les écoles. »*

Les conseils d'amélioration de l'équipement suivants avaient été préconisés :

*« Câblage de l'école : L'usage actuel des équipements numériques nécessitent une infrastructure réseau adaptée : le câblage de l'école est donc un prérequis indispensable à un bon fonctionnement en réseau. Des prises réseau RJ-45 doivent donc être envisagées dans chaque pièce de l'école. (...) Chaque prise réseau devra être couplée à 3 prises électriques reliées à la terre afin de permettre le branchement du matériel (unité centrale, écran, vidéoprojecteur, imprimante, ...) sans nécessiter de rallonges électriques.*

*Remarque : les solutions alternatives telles que Wifi et CPL sont à éviter pour un équipement global de l'école.*

- *L'usage du Wifi est encadré et limité par la loi Abeille : le Wifi ne peut pas être la solution principale.*
- *Le CPL utilise le réseau électrique de l'école. Son fonctionnement nécessite un réseau électrique de qualité non subdivisé en sous-réseaux. Débits et fiabilité ne sont pas au niveau d'un câblage réseau.*

*Configuration d'une solution de stockage centralisée et d'une sauvegarde : Une solution de stockage centralisée doit permettre à chaque utilisateur (élèves, directeur, enseignants, éventuellement personnels périscolaires) d'enregistrer ses documents numériques de les rendre accessibles sur toutes les machines connectées au réseau de l'école. (...) »*

Dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat, les travaux de câblage informatique de l'école peuvent bénéficier d'une aide financière substantielle, à hauteur de 35 % du montant des dépenses HT. Le plancher des dépenses est fixé à 5000 €.

Afin d'évaluer les coûts et la durée de ses travaux un devis a été demandé à l'entreprise MOREL.

Il en découle les éléments suivants :

- Dates envisagées du démarrage des travaux : juillet 2021, pour une durée prévisionnelle de 1 semaine.

- Plan de financement prévisionnel (en HT) :

Dépense Travaux		Subventions	
Câblage informatique	7 360.25 €	DETR - Etat 35 %	2 576.09 €
		FONDS DE CONCOURS - Vitré communauté 32.5 %	2 392.08 €
		Autofinancement 32.5 %	2 392.08 €
<b>Total</b>	<b>7 360.25 €</b>	<b>Total</b>	<b>7 360.25 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- Demande la subvention DETR (1/Bâtiments scolaires publics – c/Acquisition de matériel informatique (écoles) – Câblage)
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• <b>Pour : 13</b>	• <b>Contre : 0</b>	• <b>Abstention : 0</b>
--------------------	---------------------	-------------------------

#### 4) Plan de relance numérique école Simone Veil

Dans la continuité du constat réalisé par l'inspection académique en octobre 2017, il a été préconisé à la commune de compléter le parc informatique afin de permettre une utilisation plus fréquente du numérique par tous les élèves de l'école, de la maternelle à l'élémentaire.

Cela comprend deux volets : équipement et services-ressources numériques.

En lien avec le service informatique de Vitré communauté et en lien avec l'inspection académique, il a été envisagé d'acheter des ordinateurs et les logiciels associés afin que la direction dispose du matériel nécessaire dévolue à ses missions, que les enseignants puissent utiliser les ressources numériques aisément et que les élèves des cycles 2 et 3 puissent bénéficier d'un apprentissage convenable concernant les nouvelles technologies numériques.

Pour effectuer cette mise à niveau numérique des écoles et que celles-ci disposent d'un socle numérique minimal et d'un environnement suffisant pour accéder aux services et ressources numériques le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports a mis en place un plan de relance numérique pour les cycles 2 et 3.

L'école publique de Moulins peut bénéficier de cette aide financière à hauteur de 70 % du montant des dépenses, soit 2 450 € par classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention liée au plan de relance
- Autorise M. le Maire à signer la convention qui en découlera.

•	<b>Pour : 13</b>	•	<b>Contre : 0</b>	•	<b>Abstention : 0</b>
---	------------------	---	-------------------	---	-----------------------

#### 5) Présentation par le cabinet DECAMPS du projet lotissement

Le cabinet DECAMPS est venu présenter aux membres du conseil municipal le projet du futur lotissement.

Le projet sera revu en conseil lors de la prochaine réunion de conseil.

#### 6) Questions diverses

- ESCM : Fabrice Melot est venu présenter le projet « Horizon 2025 ». Il souhaite recruter un animateur sportif à temps complet. Pour financer cet emploi, des demandes de subvention vont être effectuées auprès du CNDS de la région, du département d'Ille-et-Vilaine et à voir en lien avec la mairie pour quelques heures sur le temps de la cantine.
- Marché de producteurs locaux – réflexion à voir.

Le Maire

Pierre MELOT



La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIÈR